



Communiqué de Presse

Total annonce la mise en distribution du solde du dividende 2017 suite à l'Assemblée générale du 1^{er} juin 2018 qui a fixé le dividende 2017 à 2,48 € par action

Paris, 1^{er} juin 2018 - L'Assemblée générale des actionnaires de TOTAL S.A., réunie ce jour sous la présidence de Patrick Pouyanné, a décidé de fixer le dividende à verser au titre de l'exercice 2017 à 2,48 euros par action, soit une hausse de 1,2 % par rapport au dividende au titre de l'exercice 2016. Compte tenu des trois acomptes de 0,62 euro par action mis en paiement les 12 octobre 2017, 11 janvier et 9 avril 2018, le solde du dividende relatif à l'exercice 2017 restant à payer est de 0,62 euro par action.

Par ailleurs, l'Assemblée générale a décidé que chaque actionnaire pourra choisir de recevoir le paiement dudit solde en numéraire ou en actions nouvelles de la Société, l'un et l'autre choix étant exclusifs l'un de l'autre.

Conformément aux annonces sur la politique de retour à l'actionnaire faites le 8 février 2018, de façon à éviter toute dilution liée à l'émission d'actions nouvelles, le Groupe procédera au rachat au cours du trimestre de ces actions nouvellement émises en vue de leur annulation.

Le prix d'émission des actions nouvelles qui seront remises en paiement du solde du dividende est fixé à 52,03 euros. Ce prix est égal à la moyenne des premiers cours cotés lors des vingt séances de bourse précédant l'Assemblée générale, diminuée du montant dudit solde du dividende, sans décote, et arrondi au centime d'euro immédiatement supérieur. Les actions ainsi émises porteront jouissance immédiate et feront l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur Euronext Paris.

Le solde du dividende de l'exercice 2017 sera détaché le 11 juin 2018. Les actionnaires pourront opter pour le paiement du solde du dividende en numéraire ou pour le paiement du dividende en actions nouvelles entre le 11 juin et le 20 juin 2018 inclus, en adressant leur demande à leurs intermédiaires financiers.

Les détenteurs d'American Depositary Shares (ADS) cotés aux Etats-Unis bénéficient de la même option. La date de détachement du solde du dividende de l'exercice 2017 pour les ADS est le 7 juin 2018. Les détenteurs d'ADS pourront opter pour le paiement du solde du dividende en actions nouvelles entre le 11 juin 2018 et le 15 juin 2018 inclus, en adressant leur demande à leurs intermédiaires financiers.

Pour les actionnaires qui n'auront pas opté pendant la période indiquée pour un versement du solde du dividende en actions, le dividende sera payé en numéraire à compter du 28 juin 2018.

Pour les actionnaires ayant opté pour le paiement en actions de ce solde au titre de l'exercice 2017, la livraison des actions interviendra à compter du 28 juin 2018. Les détenteurs d'ADS recevront les American Depositary Shares à compter du 6 juillet 2018.

Si le montant du solde du dividende pour lequel est exercée l'option ne correspond pas à un nombre entier d'actions, les actionnaires pourront recevoir le nombre entier d'actions immédiatement supérieur en versant, le jour où ils exercent leur option, la différence en numéraire, ou le nombre entier d'actions immédiatement inférieur complété d'une soultte en espèces.

À propos de Total

Total est un groupe mondial et global de l'énergie, l'une des premières compagnies pétrolières et gazières internationales, et acteur majeur des énergies bas carbone. Ses 98 000 collaborateurs s'engagent pour une énergie meilleure, plus sûre, plus propre, plus efficace, plus innovante, et accessible au plus grand nombre. Présent dans plus de 130 pays, Total met tout en œuvre pour que ses activités soient accompagnées d'effets positifs dans les domaines économiques, sociaux et environnementaux.

* * * * *

Total contacts

Relations Médias : +33 1 47 44 46 99 | presse@total.com | @TotalPress

Relations Investisseurs : +44 (0)207 719 7962 | ir@total.com

Avertissement

Ce communiqué de presse est publié uniquement à des fins d'information et aucune conséquence juridique ne saurait en découler. Les entités dans lesquelles TOTAL S.A. détient directement ou indirectement une participation sont des personnes morales distinctes et autonomes. TOTAL S.A. ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait des actes ou omissions émanant desdites sociétés. Les termes « TOTAL », « Groupe TOTAL » et « Groupe » qui figurent dans ce document sont génériques et utilisés uniquement à des fins de convenance. De même, les termes « nous », « nos », « notre » peuvent également être utilisés pour faire référence aux filiales ou à leurs collaborateurs.

Ce document peut contenir des informations et déclarations prospectives qui sont fondées sur des données et hypothèses économiques formulées dans un contexte économique, concurrentiel et réglementaire donné. Elles peuvent s'avérer inexactes dans le futur et sont dépendantes de facteurs de risques. Ni TOTAL S.A. ni aucune de ses filiales ne prennent l'engagement ou la responsabilité vis-à-vis des investisseurs ou toute autre partie prenante de mettre à jour ou de réviser, en particulier en raison d'informations nouvelles ou événements futurs, tout ou partie des déclarations, informations prospectives, tendances ou objectifs contenus dans ce document.